



COMMUNE DE SAINT AMBREUIL

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2018 - 19 h

Présents : François DUPARAY, Suzanne D'ALESSIO, Jean-Paul GUYOT, Jean-Paul LERNOUT, Sébastien SERVY, Patrick DAVID, Cédric GIRARD, Nathalie GUENEAU, Catherine JAHANNOT, Jeanne MORANVAL-VINCENT, Jérémy PAPILOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Anne-Laure MERLIN, Tony PLASSARD.

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Jean Paul LERNOUT.

Le précédent compte rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1) Délibération Vote du Compte Administratif 2017 du budget principal de la commune – 2^{ème} convocation

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente réunion du Conseil Municipal du 27 février 2018, le vote du Compte Administratif du budget principal de la commune n'a pas pu être voté.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, se réunit donc pour la deuxième fois.

Conformément à l'art L2131-31 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr François DUPARAY, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Suzanne D'ALESSIO, 1^{ère} adjointe au maire, pour le vote du compte administratif du budget principal. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

VOTE à l'unanimité des conseillers présents le compte Administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la commune, et arrête ainsi les comptes :

Section Investissement

- Dépenses	Prévus :	501 460,00 €
	Réalisés :	375 336,24 €
	Reste à réaliser :	121 000,00 €
- Recettes :	Prévus :	501 460,00 €
	Réalisés :	195 889,69 €
	Reste à réaliser :	60 000,00 €

Section fonctionnement

- Dépenses	Prévus :	569 348,00 €
	Réalisés :	301 329,21 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
- Recettes :	Prévus :	569 348,00 €
	Réalisés :	611 809,80 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Résultat d'investissement 2017 :	- 179 446,55 €
Résultat de fonctionnement 2017 :	<u>310 480,59 €</u>
RESULTAT GLOBAL :	131 034,04 €

2) Délibération Affectation des résultats 2017 du budget principal de la commune– 2ème convocation

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente réunion du Conseil Municipal du 27 février 2018, le vote de l'affectation du résultat principal de la commune n'a pas pu être voté.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, qui se réunit pour la deuxième fois, et après avoir approuvé à l'**unanimité** le compte administratif du budget principal de la commune, de l'exercice 2017 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	51 118,27 €
- un excédent reporté de :	259 362,32 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	310 480,59 €
- un déficit d'investissement de :	179 446,55 €
- un déficit des restes à réaliser de :	61 000,00 €
Soit un besoin de financement de :	240 446,55 €

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	310 480,59 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	240 446,55 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	70 034,04 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	179 446,55 €

3) Vote du Compte Administratif 2017 du budget Assainissement – 2ème convocation

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente réunion du Conseil Municipal du 27 février 2018, le vote du Compte Administratif du budget Assainissement n'a pas pu être voté.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, se réunit donc pour la deuxième fois.

Conformément à l'art L2131-31 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr François DUPARAY, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Suzanne D'ALESSIO, 1^{ère} adjointe au maire, pour le vote du compte administratif. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

VOTE à l'unanimité des conseillers présents le compte Administratif de l'exercice 2017 du budget Assainissement et arrête ainsi les comptes :

Section Investissement

- Dépenses	Prévus :	71 927,00 €
	Réalisés :	12 335,65 €
	Reste à réaliser :	18 000,00 €
- Recettes :	Prévus :	71 927,00 €
	Réalisés :	16 417,85 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Section fonctionnement

- Dépenses	Prévus :	83 056,00 €
	Réalisés :	21 352,20 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
- Recettes :	Prévus :	83 056,00 €
	Réalisés :	92 035,15 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Résultat d'investissement 2017 :	4 082,20 €
Résultat de fonctionnement 2017 :	<u>70 682,95 €</u>
RESULTAT GLOBAL :	74 765.15 €

4) Vote Affectation des résultats 2017 du budget Assainissement - 2^{ème} convocation

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente réunion du Conseil Municipal du 27 février 2018, le vote de l'affectation du résultat du budget Assainissement n'a pas pu être voté.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, qui se réunit pour la deuxième fois, et après avoir approuvé à l'**unanimité** le compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2017 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	15 268.79 €
- un excédent reporté de :	55 414,16 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	70 682,95 €
- un excédent d'investissement de :	4 082,20 €
- un déficit des restes à réaliser de :	18 000,00 €
Soit un besoin de financement de :	13 917,80 €

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	70 682,95 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	13 917,80 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	56 765,15 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	4 082,20 €

QUESTIONS DIVERSES : RAS

La réunion se termine à 19 h 30.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is purple and contains the text 'MAIRIE DE SAINT AMBREUIL' at the top, 'R.F.' in the center, and '71240' at the bottom. The signature is written in a cursive style.